



**Agence de foresterie
du parc Algonquin**
Maintenir l'équilibre depuis 1975

Un organisme de la province de l'Ontario



Rapport annuel 2022 – 2023

Quarante-huitième rapport annuel 2022 à 2023



À SON HONNEUR

*La lieutenante-gouverneure
de la province de l'Ontario*

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR

*Le soussigné prie respectueusement de présenter à Son
Honneur le rapport annuel de l'Agence de foresterie du parc
Algonquin pour l'année commençant le 1er avril 2022 et se
terminant le 31 mars 2023.*

*L'honorable Graydon Smith
Ministre*



*L'HONORABLE GRAYDON SMITH
Ministre des Richesses Naturelles et des Forêts*

HONORABLE MONSIEUR:

*J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Agence
de foresterie du parc Algonquin pour l'année commençant le
1er avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023.*

*Gordon Clark
Président*

TABLE DES MATIÈRES

RÔLE ET MANDAT	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT	8
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	9
Récolte	10
Volume des ventes trimestrielles	11
Capacité (productive) de l'entrepreneur	13
Ventes de produits	14
Aménagement forestier	15
Surveillance de l'efficacité en matière sylvicole (SEMS)	16
Préparation du site, plantation d'arbres et scarification	17
Marquage d'arbres	17
Entretien et amélioration des peuplements	18
RÉSULTATS FINANCIERS	19
La récolte et l'état des résultats	19
Fonds de renouvellement forestier	21
Situation financière-Bilan	21
États financiers audités	22
ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	22
Excellence opérationnelle	23
Faire progresser les pratiques novatrices	24
Développer et soutenir nos employés	25
Partenariat avec les Autochtones	26
Soutenir l'industrie locale	27
NOMINATIONS PUBLIQUES – CONSEIL D'ADMINISTRATION	29
ORGANIGRAMME (Temps plein, personnel régulier au 31 mars 2023)	30

RÔLE ET MANDAT

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (l'Agence, AFPA) exerce ses activités sous l'égide de l'Agence de foresterie du Parc Algonquin (Loi sur l') L.R.O. 1990. L'Agence est une entité autofinancée, entreprise opérationnelle, agence de la Couronne de l'Ontario. Le ministre des Richesses naturelles et des Forêts (Ministre, Ministère) est responsable de L'Agence de l'Agence de foresterie du Parc Algonquin (Loi sur l'). Cette législation énonce la gestion, les objectifs et les pouvoirs du AFPA dans le parc provincial Algonquin.

- *Assurer la gestion durable des forêts algonquines*
- *Planification de toutes les opérations forestières ; la récolte, l'accès, le renouvellement et l'entretien*
- *Récolte et distribution des produits du bois aux scieries*
- *Surveillance et établissement de rapports sur les opérations forestières.*

La lettre de mandat du 29 septembre 2021 émise par le ministre au président du conseil d'administration de l'AFPA énonce les attentes et l'orientation de l'AFPA en 2022 et 2023. La structure de gouvernance de l'AFPA, le plan stratégique et les outils de mise en œuvre, la planification des activités et le processus budgétaire, y compris les points de contrôle en cours d'exercice; s'assure que les objectifs fixés dans la lettre de mandat sont maintenus à l'avant-plan. Suivent, ces objectifs et brève description de la façon dont l'AFPA a administré ces priorités :

Priorités pangouvernementales :

- **Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**
 - Le mandat législatif de l'AFPA en tant qu'entreprise opérationnelle autofinancée exige une attention constante à ces priorités. L'Agence s'est concentrée à développer des marchés et à augmenter le volume des récoltes afin d'atteindre des objectifs de gestion d'une forêt durable pour des avantages socio-économiques et environnementaux. Le développement et la modernisation des systèmes internes pour plus de capacité de rendement, efficacité et la cybersécurité sont en cours. L'utilisation de Chaîne d'approvisionnement Ontario et d'autres solutions au système de gestion de flotte de l'AFPA sont également à l'étude.
- **Transparence et responsabilité**
 - La responsabilité de L'Agence de faire rapport au public est mentionnée dans le rapport d'audit. Les échéanciers de soumission du plan d'affaires, le rapport sommaire intermédiaire et le rapport annuel de l'agence ont été respectés, ainsi que les exigences en matière d'affichage pour ces documents. La lettre de mandat et les résultats des vérifications sont également publiés sur le site Web public de l'AFPA.
- **Gestion du risque**
 - L'Agence a adopté la norme du cadre de gestion globale des risques de la fonction publique de l'Ontario (FPO) et examine les risques sur une base continue. Des rapports trimestriels détaillés sur les risques sont produits et partagés avec le MRNF.
- **Gestion de la main-d'œuvre**
 - L'Agence offre la meilleure prestation de services possible avec une main-d'œuvre qui est à la fois fonctionnelle pendant les temps de pointe de travail et suffisamment agile pour s'adapter aux changements environnants. La gestion de la relève et de la performance est un élément clé pour mener avec succès la gestion et l'évolution de la main-d'œuvre.
- **Collecte de données**
 - À l'aide de données recueillies dans le cadre de ses activités commerciales normales, l'AFPA développe les systèmes d'information et les ressources humaines en matière d'utilisation, d'interprétation et d'analyse pour améliorer la prise de décision, tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la gestion.

- Livraison numérique et service à la clientèle
 - o L'AFPA tire parti des technologies de l'information numérique à l'interne puis avec les clients et les intervenants pour s'assurer que les services numériques fournissent une prestation de service précise, efficace et sécurisée.
- Diversité et inclusion
 - o Les efforts dans ce domaine comprennent un leadership en faveur d'un environnement inclusif, l'absence de harcèlement, la promotion d'un milieu de travail diversifié et la mise en œuvre d'un processus d'engagement conçu pour s'assurer que toutes les voix sont entendues afin d'informer les politiques et la prise de décisions. La conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario est en voie d'obtention.
- Reprise post-COVID-19
 - o Les modalités de travail à distance ont permis de minimiser la propagation du virus et de maintenir la continuité des activités. L'AFPA est bien placée pour assurer l'approvisionnement essentiel en produits forestiers pour la croissance économique et l'emploi, soutenant ainsi les efforts de rétablissement.

La deuxième partie de la lettre de mandat du ministre énonce les domaines d'intérêt précis de l'Agence. Les efforts déployés par l'AFPA pour atteindre ces objectifs sont décrits ci-dessous.

- Réduire le nombre de membres du conseil d'administration pour diminuer les coûts.
 - o Le nombre de membres fluctuera au fur et à mesure que les nominations expireront, mais l'effectif maximal de douze administrateurs sera intentionnellement évité. L'AFPA prévoit avoir entre sept et dix administrateurs dans un avenir prévisible.
- Mettre en œuvre et mettre à jour le plan stratégique et assurer l'harmonisation avec la stratégie du secteur forestier du gouvernement.
 - o Un plan de mise en œuvre approuvé par le Conseil d'administration est en place, administré par le comité de gouvernance de l'AFPA ainsi que le directeur général, et fait l'objet d'un examen au moins une fois par trimestre, puis est ajusté au besoin. Les examens comprennent la documentation des progrès, la discussion de la pertinence des initiatives stratégiques et la fixation d'objectifs. Les objectifs de rendement pour le conseil d'administration, la direction et le personnel de l'AFPA découlent du plan de mise en œuvre du plan stratégique.
- Veiller à ce que les méthodes de réunion soient modernisées en intégrant davantage des réunions numériques et réduire le nombre de réunions en personne.
 - o Il s'agit d'une pratique courante puisqu'elle est devenue une exigence en matière de santé et de sécurité au cours de la pandémie, mais elle sera maintenue pour éviter les déplacements et l'hébergement non nécessaire. Les réunions en personne auront des objectifs spécifiques qui seront mieux atteints avec un contact en face à face, comme des visites sur le terrain, l'intégration de nouveaux directeurs ou des rencontres avec les parties prenantes.
- Explorer les possibilités de faire participer davantage les communautés autochtones à la gouvernance de l'AFPA ainsi que dans toutes les initiatives de développement économique disponibles.
 - o Des possibilités de mobilisation ont été examinées et mises en œuvre. Un administrateur d'origine algonquaine a été nommé.
- Soutenir les efforts du ministère en vue d'accroître l'inclusion et la diversité dans l'ensemble du Conseil d'administration, lors du recrutement et de la planification de la relève.
 - o Le conseil d'administration de l'AFPA a travaillé en étroite collaboration avec le MRNF et le Secrétariat des nominations afin de proposer des nominations qui contribuent à l'atteinte de cet objectif.

Le dernier point de la liste devait continuer de mettre l'accent sur les fins pour lesquelles la société a été créée et auxquelles les sections « Description des activités » et « Résultats financiers » du présent rapport sont consacrées.

Le protocole d'entente (PE) de 2021 entre le MRNF et l'AFPA clarifie davantage les rôles et les relations opérationnelles entre les cadres supérieurs du ministère et le conseil d'administration et les dirigeants de l'Agence (ADA), conformément à la Loi et à la Directive concernant les organismes et les nominations.

L'Entente sur l'aménagement forestier du parc Algonquin, conclue en vertu de la Loi et de la Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation, assujettie à Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne énonce les obligations relatives aux activités d'aménagement forestier de l'Agence. Il s'agit notamment de la planification de la gestion forestière, de la sylviculture (renouvellement et entretien des forêts), de l'accès aux forêts, de la surveillance et de la production de rapports.

Les énoncés de mission et de vision de l'AFPA sont contenus dans son plan stratégique et dans la politique d'aménagement forestier durable (AFD) de l'AFPA.

Énoncé de mission : *Assurer la santé à long terme des forêts du parc Algonquin et produire un approvisionnement durable en produits forestiers pour l'économie locale.*

Énoncé de vision : *Être un chef de file en matière d'aménagement forestier durable qui préserve les valeurs du parc pour les générations futures.*

Toutes les activités forestières sont menées sous la direction d'un plan de la gestion forestière (PGF) approuvé par le ministère, sous réserve de la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne. Ces activités font l'objet d'une vérification indépendante des forêts (VIF) tous les sept à dix ans, et les résultats de la vérification sont déposés à l'Assemblée législative de l'Ontario et mis à la disposition du public. La dernière vérification VIF sur cette forêt a été réalisée en 2017.

La forêt du parc Algonquin est maintenant certifiée conforme à la norme de l'aménagement forestier durable 2022 de la *Sustainable Forestry Initiative* (SFI). L'enregistrement à cette norme AFD a été obtenu le 1er janvier 2023. Cette certification témoigne de l'engagement de l'Agence envers la gestion durable des forêts et permet au public d'avoir accès aux résultats des audits annuels indépendants selon des normes définies.

Un élément clé de la certification AFD de l'AFPA est notre système de gestion forestière environnementale et durable. (SGFED). Les principaux objectifs du SGFED sont la prévention de la pollution, la foresterie durable, l'amélioration continue et le respect des lois et directives applicables. L'AFPA reçoit des directives de gestion de plusieurs plans et lois différents, mais sa politique de AFD guide ses activités quotidiennes. L'engagement de l'AFPA à l'égard de la AFD se retrouve dans son énoncé de vision.

L'Agence applique les principes de la AFD afin de répondre aux préoccupations du public à l'endroit de la protection des valeurs du parc. La protection des valeurs autochtones, récréatives, des pêches, de l'habitat faunique et du patrimoine naturel et culturel est de la plus haute importance tout en créant des opportunités économiques et le maintien d'un approvisionnement en produits forestiers pour les scieries qui dépendent du bois du parc.

L'exploitation forestière est soigneusement réglementée afin de minimiser les impacts sur les autres valeurs forestières tout en étant un générateur économique important pour la région. L'Agence sous-

traite les travaux d'exploitation et de gestion forestière à des entreprises des communautés de la région. Le bois récolté alimente régulièrement 12 scieries dans des collectivités telles que Huntsville, Whitney, Madawaska, Pembroke, Killaloe et Eganville. Dix à quinze autres moulins de la région sont approvisionnés périodiquement.

ME MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le conseil d'administration de l'AFPA est heureux de présenter ce rapport annuel décrivant les activités de l'Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA) pour l'exercice financier 2022-2023. Au cours de sa 48e année d'existence, l'AFPA a poursuivi son mandat d'aménagement forestier durable dans le parc provincial Algonquin. L'Agence s'est engagée à remplir ce mandat au nom des Ontariennes et des Ontariens en raison des avantages économiques, sociaux et environnementaux qu'offre la forêt du parc Algonquin.

Après trois années d'impact de la COVID, l'AFPA a été confrontée à des défis au cours du dernier exercice financier, principalement liées à la réduction des volumes de récolte et à la diminution du nombre d'entrepreneurs de récolte et de camionneurs. De plus, il n'y a pratiquement pas de débouchés économiques pour les matériaux de qualité inférieure qui étaient traditionnellement vendus aux usines de pâte à papier. Cela réduit non seulement les revenus pour financer les opérations et créer des emplois, mais surtout la récolte dans les zones afin d'améliorer nos activités sylvicoles. Nous continuons d'explorer de nouvelles possibilités de vente et de former des entrepreneurs en récolte et en sylviculture afin de mieux atteindre nos objectifs d'aménagement forestier durable.

Les réunions au niveau du conseil d'administration et des comités de gouvernance, des finances et des ressources humaines sur les initiatives stratégiques ont été gérées en personne et virtuellement. Le conseil d'administration est heureux d'annoncer qu'il s'est conformé aux vérifications et aux exigences en matière de rapports publics de la vérificatrice générale et du commissaire à l'intégrité pour cette année.

Les changements apportés au conseil d'administration au cours de cet exercice ont impliqué la nomination de Sarah Bros au poste de vice-présidente et de moi-même à la présidence. Les nominations et les mandats des administrateurs de l'AFPA sont énumérés à la page 22 du présent rapport.

Nous prévoyons certains changements importants au sein du personnel et du conseil d'administration au cours des prochaines années. Au cours de la dernière année, Tim Doyle, secrétaire-trésorier, a pris sa retraite après 34 ans au sein de l'AFPA. La concurrence pour ce poste a donné lieu à deux autres possibilités de recrutement, ce qui a mené au recrutement de Jessica Condon au poste de secrétaire-trésorière et de Jennifer Turney au poste d'agente financière. De plus, des changements au sein de l'équipe des opérations de Huntsville ont entraîné la nomination de Tracey Bradley au poste de directrice régionale, d'Andrew Schafer au poste de forestier régional, de Jim Turney au poste de superviseur des terres boisées et d'Alex Bergstrom au poste de technicien forestier. Les directives du ministère des Richesses naturelles et des Forêts et du cabinet du ministre ont donné lieu à un rajustement de la rémunération du conseil d'administration. À l'heure actuelle, le Conseil d'administration procède à la mise à jour des programmes de rémunération du personnel.

Au 3e trimestre 2023-2024, Jeff Leavey prendra sa retraite de l'AFPA après 15 ans au sein de l'AFPA, les 9 dernières années à titre de directeur général. Le recrutement d'un nouveau directeur général est en cours.

Le conseil d'administration a fait ses adieux à Dave Lemkay, qui siégeait au conseil depuis 2012, et au cours des trois dernières années, à titre de président du conseil d'administration. Le leadership, le professionnalisme et le dévouement de Dave envers l'AFPA nous manqueront.

Sincèrement ,



Gord Clark, président,
Conseil d'administration de l'AFPA

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les deux sections suivantes; l'exploitation forestière et la gestion forestière, décrivent les activités forestières, le rendement opérationnel et l'atteinte des objectifs pour 2022-2023. Les objectifs axés sur les résultats dont il est question dans le présent document ont été énoncés dans le plan d'activités 2022-2025 de l'Agence et sont comparés aux activités de l'année précédente.

Le plan d'affaires indiquait une tendance à la baisse des volumes de récolte et à l'augmentation des coûts, des stratégies pour reconstruire la capacité de récolte de l'organisation, un manque d'options économiques pour l'utilisation de la pâte de bois, et un retour à la rentabilité.

Les mesures de rendement sont établies au cours du processus de planification des activités, trois à quatre mois avant que les résultats des activités de l'année précédente ne soient connus, de sorte que les résultats réels sont sujets à des ajustements parfois très importants en cours d'année. La fluctuation des marchés des produits forestiers, les conditions météorologiques extrêmes, les limites temporelles des activités récréatives et biologiques dans le parc provincial Algonquin et la disponibilité des ressources humaines et matérielles peuvent avoir des effets négatifs sur les résultats prévus. Le facteur limitatif le plus important de cette année a été les prix raisonnables et la réduction de la capacité de récolte pour produire du bois destiné au marché. L'Agence fait face aux mêmes pénuries de main-d'œuvre et aux mêmes effets inflationnistes que la plupart des autres entreprises de l'Ontario.

En règle générale, la majeure partie de la récolte et du transport du bois vers le marché se fait entre septembre et mars, tandis que les activités de gestion forestière commencent en avril et se terminent généralement en décembre. Cela nécessite des dépenses importantes au début de l'année qui sont finalement financées par les revenus générés par la vente de bois. Les projets d'aménagement forestier sont planifiés séparément et, souvent, seuls les projets qui ont lieu dans la dernière partie de l'année, tels que le marquage des arbres et l'amélioration des peuplements, peuvent être ajustés.

L'AFPA planifie toutes les opérations selon le principe du recouvrement des coûts et, à ce titre, fixe des objectifs de volume et de valeur pour financer les opérations dans les limites de durabilité prescrites dans le plan d'aménagement forestier (PGF) approuvé. L'atteinte des objectifs de l'entreprise fait l'objet d'un suivi et d'une comparaison continue avec le budget annuel et les performances trimestrielles de l'année précédente.

Le PGF approuvé établit des cibles pour lesquelles le rendement est également mesuré, mais qui font l'objet de rapports publics distincts exigés par la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne (LPRFC).

Récolte

L'Agence a fonctionné en 2022-2023 dans le cadre du Plan de gestion forestière 2021-2031 approuvé pour la forêt du parc Algonquin. Le plan d'aménagement forestier approuvé stipule qu'une récolte annuelle durable de 710 622 mètres cubes (m3) est disponible dans la forêt. Les activités de l'Agence ont produit en moyenne 380 000 m3 par an au cours des cinq dernières années.

Le plan d'affaires 2022-2025 de l'AFPA a fixé un objectif de volume de 500 000 m3 pour le budget 2022-2023, basé sur le désir de faire croître l'entreprise et mieux atteindre ses objectifs. Les réalisations sont comparées à ce point de référence qui, depuis 2010, a été le même objectif à atteindre. L'atteinte de l'objectif financier du budget 2022-2023 nécessitait plus de volume à récolter que l'année précédente, et l'acquisition de prix qui couvraient nos coûts pour nos produits.

La récolte forestière 2022-2023 a été de 333 085 tonnes, soit 347 407 m3 (source : AFPA système de vente), ce qui est bien à l'intérieur du niveau durable que la forêt algonquaine peut fournir, mais c'est moins que la récolte de l'année précédente (348 205 tonnes).

Les niveaux de récolte sont suivis au cours de l'année par l'unité de mesure des ventes, principalement la tonne métrique verte (tonnes), qui est l'unité de mesure la plus utilisée par les clients pour les paiements. Cette année, les ventes ont également été réalisées en pied-planche (fbm), la Table de cubage de l'Ontario (Ontario Log Rule) et les mètres cubes nets. Des conversions mathématiques de tonnes et de fbm en mètres cubes nets (m3) sont effectuées à la fin de l'exercice (31 mars) pour une déclaration cohérente du volume des ventes annuelles. Ce volume diffère souvent du volume récolté et déclaré dans le système de mesure du bois TREES du MRNF, qui indique le nombre net de mètres cubes par année de coupe.

Volume des ventes trimestrielles

L'exercice fiscal 2022-2023 a commencé en avril avec des livraisons à partir des stocks de fin d'année, qui étaient principalement du bois récolté le mois précédent. Les ventes ont été bonnes pour tous les produits en février et mars 2022, ce qui s'est traduit par un volume de bois disponible, provenant des stocks, inférieur à celui de l'année précédente. À l'instar de 2021-2022, le démarrage des entreprises après la période de débâcle printanière a été retardé par l'incertitude des marchés et la hausse des coûts de la main-d'œuvre, des assurances, du carburant et de l'équipement. Le plan de l'Agence visant à attirer un plus grand nombre d'entrepreneurs forestiers et à accroître leur nombre a été compliqué par l'incertitude de la demande et la difficulté d'obtenir des prix adéquats. La perte d'un important producteur l'an dernier et le démarrage lent d'autres producteurs sont particulièrement notables dans la performance du volume des ventes du T1 au T2. Les livraisons du premier semestre (T1) ont été inférieures de 83 % aux prévisions, contre 102 % des prévisions de l'année précédente.

La demande de grumes de sciage de pin blanc et de pin rouge dépassait la capacité de production de l'AFPA et la hausse des coûts semblait hors de contrôle pour tout le monde. Des clients représentant 12 scieries de la région ont été réunis pour travailler avec l'AFPA sur la capacité des entrepreneurs forestiers et la distribution des pins blancs et rouges disponibles dans la forêt du parc Algonquin. Le groupe a collaboré pour fournir un volume disponible planifié et prévu et une communication ouverte sur les

problèmes auxquels l'industrie et l'AFPA sont confrontées. Tout le monde s'entend pour dire qu'il est dans l'intérêt de l'industrie, de l'AFPA et de la population de l'Ontario d'augmenter le volume récolté. Sept des scieries représentées ont leurs propres entrepreneurs forestiers et sont prêts à les utiliser pour augmenter la capacité de récolte de l'AFPA et améliorer l'accès à cet important approvisionnement en bois dans le cadre d'ententes contractuelles avec des tiers et du bois sur pied.

La demande des scieries de l'Ontario pour les billes de sciage de toutes les essences est demeurée stable, et la plupart d'entre elles ont été prêts à assumer les coûts plus élevés de l'exploitation forestière et du transport. Le temps estival était sans incident et se prêtant à des niveaux de récolte et à des ventes relativement inférieures à ceux de l'année précédente. Les problèmes d'utilisation du bois à pâte décrits dans le plan d'affaires étaient quelque peu atténués par l'achat de bois à pâte de peuplier par la Louisiane-Pacifique au Québec qui a contribué aux volumes de récolte estivale, et TKL au Témiscamingue, au Québec qui a acheté du peuplier et du bois à pâte de feuillus pendant la majeure partie de l'année. Dans la mesure du possible, les clients ont accepté d'acheter du bois d'œuvre de la longueur d'un arbre pour aider à utiliser le bois à pâte et à accéder aux grumes de sciage. Cela a eu un effet négatif sur la production de placage de feuillus, car la récupération des grumes de sciage pour les scieries était l'objectif principal de la plupart des clients.

Au deuxième trimestre de l'exercice en cours, L'Agence mobilisait autant d'entrepreneurs (voir page suivante) que l'an dernier, mais la production a été inférieure, et les ventes annuelles aux usines locales a été moindre en raison de démarrages plus lents. Les temps de cycle de transport vers les usines locales se sont améliorés avec les distances de transport plus courtes et facilitent généralement de légères augmentations des niveaux de récolte, mais pas suffisamment pour compenser le temps de production perdu plus tôt dans l'année. Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre (T2) s'est établi à 60 % des prévisions, comparativement à celui de l'an dernier, de 80%.

Des conditions météorologiques relativement bonnes ont prévalu jusqu'à l'automne, mais aucune capacité de récolte supplémentaire pourrait être ajoutée. Le début de l'hiver a été plus doux que d'habitude et l'accès a été restreint sur les routes de gravier jusqu'à la fin du troisième trimestre. Le volume des ventes au T3 a chuté à 52 % du chiffre d'affaires contre 65 % l'année précédente.

L'accumulation de neige a été plus importante au quatrième trimestre que l'an dernier, mais moins d'épisodes de pluie verglaçante se sont produits, ce qui a permis une production et des livraisons (ventes) stables, tout au long de l'hiver. La performance au T4 de 79 % du volume de ventes prévu pour la récolte, comparativement à 61 % l'année précédente, est un reflet du passage à des récoltes de pins dans les achats par tous les clients qui ont l'intention d'avoir suffisamment de volume pour passer à travers la période de débâcle avril/mai. C'est la période de l'année où la plus grande partie du volume de grumes de sciage de pin de plus grande valeur est normalement récoltée et vendue.

La performance globale du volume des ventes pour l'année 2022-2023 a été de 67 % des 500 000 m³ volume de ventes prévu et 89 % de l'objectif de volume de ventes budgétisé (390 000 m³) nécessaires à l'atteinte des objectifs financiers. Malheureusement, les coûts ont continué d'augmenter et les prix étaient insuffisants pour générer suffisamment de revenus pour compenser les coûts supplémentaires.

Environ 31 000 tonnes de bois ont été inventoriées pour être vendues sur le marché dès que les conditions routières le permettraient en avril et en mai de l'exercice financier de l'année suivante. La plus grande partie de ce volume est attribuée à la détention d'inventaires par des tiers jusqu'à ce que les ressources puissent être déplacées des exploitations forestières vers les chantiers de commercialisation.

Contractor (Productive) Capacity

L'objectif de l'AFPA de faire croître l'entreprise pour mieux remplir son mandat nécessite la mise en œuvre de stratégies opérationnelles clés pour augmenter la capacité des entrepreneurs et produire du bois pour la vente. Les stratégies comprennent l'allongement de la saison d'exploitation (avec des départs hâtifs, des inventaires de construction pour les intempéries et la période de débâcle printanière), une planification avancée, la construction de routes avancées, le marquage des arbres, la mise en place de chantiers de commercialisation et la mise sur pied d'entrepreneurs en construction de routes et en exploitation forestière, nouveaux ou supplémentaires. Ces stratégies représentent un investissement important en capital humain et financier et se trouvent à différents stades de développement au cours d'une année donnée. La reconstruction après la perte de trois entrepreneurs forestiers a été difficile. La démographie, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les effets inflationnistes causés par la pandémie ont exacerbé les efforts visant à attirer la croissance dans ce secteur.

La main-d'œuvre des entrepreneurs de l'Agence représente une valeur importante pour la région en termes d'emplois et d'économie. Si l'on y ajoute les travailleurs de la sylviculture, la main-d'œuvre forestière totalise un peu moins de 285 emplois au cours d'une année (enquête sur l'emploi de l'AFPA de février 2021).

L'Agence a retenu les services de neuf entrepreneurs au cours de l'exercice en cours, ce qui représente une augmentation d'un entrepreneur, par rapport à l'an dernier. Cependant, l'un des nouveaux entrepreneurs embauchés l'an dernier a quitté l'entreprise et l'un des nouveaux entrepreneurs embauchés cette année est parti travailler au Québec. Des engagements ont été reçus d'un nouvel exploitant tiers, et un nouvel entrepreneur forestier du Québec a été embauché pour opérer en 2023-2024. L'entrepreneur du Québec a commencé la récolte en mars, mais les livraisons de cette exploitation seront déclarées au cours du prochain exercice financier.

L'Agence dispose d'une main-d'œuvre professionnelle et responsable pour atteindre ses objectifs et, à ce titre, promouvoir activement des pratiques de travail sûres et efficaces. Mieske Forestry Inc., de Bancroft, en Ontario, a reçu le prix annuel de la sécurité pour l'année d'exploitation 2022-2023.

En plus du prix de la sécurité, l'AFPA et ses sous-traitants administrent un « système de prix » de l'environnement et de la sécurité, qui reconnaît les pratiques de travail positives. À partir « d'une fiche de pointage mensuelle » pour les opérations des entrepreneurs forestiers, y compris les secteurs de la construction de routes et du transport, les entrepreneurs les plus performants et leurs travailleurs sont officiellement reconnus. Toutes les opérations montrent une tendance à l'amélioration continue.

Ventes de produits

Le volume vendu en 2022-2023 a été bien inférieur aux prévisions (67 %) et inférieur à celui de l'année précédente (70 %). On s'attendait à ce que les revenus tirés des ventes au cours de l'exercice soient suffisants pour soutenir les coûts de programme prévus, mais des ajustements ont dû être apportés en cours d'exercice pour compenser la hausse des coûts. En raison de la baisse de l'activité de récolte et, par conséquent, des ventes de pins de l'est de la forêt, les exploitations de l'Ouest, qui sont dominées par les forêts de feuillus, ont été proportionnellement plus importantes que celles des années précédentes.

Les grumes de sciage et les poteaux de pin génèrent une plus grande marge d'exploitation parce qu'ils se vendent à un meilleur prix sur le marché et qu'environ 80 % de l'arbre génère des grumes de sciage et un meilleur matériau. Un arbre de feuillus contient généralement moins de grumes de sciage (20 à 30 %) et génère des marges plus étroites en raison de la proportion plus élevée de bois de moindre valeur (bois à pâte, bois de chauffage) dans l'arbre. De manière générale, les marges se sont resserrées avec

l'augmentation des coûts d'exploitation. Un changement de marché, de mélange d'espèces et de proportions de produits à vendre peut avoir un impact significatif sur les revenus.

Le graphique ci-dessous compare les mélanges d'espèces et de produits à ceux des deux années précédentes qui se sont terminées par une situation financière positive au 31 mars 2021 et une légère perte au 31 mars 2022. Cette année, la combinaison d'essences et de produits s'est déplacée vers plus de bois dur et moins de produits de plus grande valeur comme les billes de conifères, les poteaux électriques et le placage. La baisse du volume global des ventes et la diminution du nombre de produits de plus grande valeur ont contribué à la baisse des revenus. Cette question est abordée dans la section *Résultats financiers* à partir de la page 15.

Comparaison du volume annuel des ventes (m3) par espèce et groupe de produits

Espèce/Produit	Volume des ventes 2020-21	% de la coupe	Volume des ventes 2021-22	% de la coupe	Volume des ventes 2022-2023	% de la coupe
Grumes de sciage de conifères (pin, épinette, pruche, cèdre)	145 951	35%	117 800	32%	108 428	31%
Grumes de bois dur (érable, hêtre, chêne, peuplier, bouleau)	67 081	16%	67 207	18%	64 405	19%
Bois à pâte de conifères	24 744	6%	16 262	4%	20 853	6%
Bois dur à pâte	161 964	39%	144 952	40%	141 763	41%
Poteaux en pin rouge	16 188	4%	18 465	5%	11 900	3%
Placage	1280	0,3%	166	0,04%	58	0%
Total	417 208		364 852		347 407	

Aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier (PGF) 2021-2031, approuvé pour la forêt du parc Algonquin, détaille les buts, les objectifs et les stratégies pour la période de dix ans, et les opérations en 2022-2023 ont été menées dans le cadre du calendrier annuel des travaux 2022-2023. Les activités d'aménagement forestier dans la forêt du parc Algonquin doivent respecter les prescriptions du PGF et s'inscrire dans le cadre du PGF. Les cibles établies dans le PGF sont précisées dans le plan d'activités de l'Agence (voir le tableau ci-dessous) requises pour tenir compte des niveaux réels de récolte des années précédentes.

Le changement de la certification CSA Z809 SFM à la norme SFI 2022 SFM a été complété le 1er janvier 2023, à la suite d'un audit d'enregistrement effectué par KPMG en novembre 2022. Deux non-conformités mineures et quatre bonnes pratiques ont été identifiées lors de cette vérification initiale de l'enregistrement.

La gestion forestière comprend également les activités de renouvellement forestier (sylviculture) menées sur les zones qui ont été exploitées. La seule exception est le marquage des arbres qui est un traitement avant la récolte. L'établissement des objectifs et la budgétisation sont donc basés sur les besoins des

forêts ou sur les stades de développement post-récolte. La section suivante décrit brièvement les objectifs de rendement et les réalisations en matière de gestion forestière.

Programmes de récolte et de gestion forestière de l'AFPA – Budget 2022-2023 par rapport à la réalité

Programme	Budget 2022-2023	Réel 2022-2023	% de l'objectif
Récoltes (m3)	390 000	347 407	89%

Activités sylvicoles

Enquêtes du système de la surveillance de l'efficacité en matière sylvicole (ha)	3000	1526	51%
Scarification (ha)	50	3	1%
Préparation du site (ha)	690	592	86%
Amélioration du peuplement (ha)	4300	1065	25%
Entretien (ha)	550	1161	211%
Marquage de l'arbre (ha)	7200	6117	85%
Plantation d'arbres (n° d'arbres '000)	420	502	120%
Matériel de plantation d'arbres (000)	330	800	242%
Collecte de semence d'arbres (hl)	75	6	8%

Surveillance de l'efficacité en matière sylvicole (SEMS)

Au total, 501 785 plants d'arbres ont été plantés sur 374 hectares en 2022-2023, ce qui représente un objectif de 120 %. La densité moyenne de la plante arborescente de 2022-2023 était d'environ 1 340 arbres par hectare, ce qui est légèrement supérieur à la densité traditionnelle. Le programme de plantation d'arbres et les achats de stocks pour les années à venir ont été augmentés au cours de l'année en raison des densités prévues plus élevées et d'une plus grande préparation du site sur les zones de bois abris de pins qui doivent être achevées en 2022-2023 et 2023-2024.

Les conventions relatives à l'établissement de rapports sur la gestion forestière établissent une distinction entre la préparation du site pour la régénération artificielle (plantation) et la scarification pour la régénération naturelle. Les deux traitements utilisent le même équipement pour exposer le sol minéral à l'ensemencement ou pour créer des endroits plantables. Les zones préparées sur le site peuvent être reportées de l'ensemencement si elles présentent un fort potentiel de régénération naturelle pendant les bonnes années de semences. Cinq cent quatre-vingt-douze (592) hectares ont été préparés pour la plantation des années à venir, ce qui représente 86 % des niveaux prévus, et 3 hectares de scarification ont été achevés dans le cadre d'un projet de *Forestry Futures* visant à favoriser la régénération de la pruche du Canada. La superficie prévue pour la préparation du site est guidée par les besoins après la coupe et le stock commandé pour la saison à venir afin de s'assurer que les zones préparées par le site soient plantées rapidement après le traitement.

Les pépinières privées cultivent environ 800 000 plants sous contrat avec l'AFPA pour les planter dans les années à venir. Les arbres plantés dans le parc Algonquin sont cultivés à partir de sources de semences appropriées pour être plantés dans le parc. Environ 6hl de graines de pin blanc ont été récoltées en 2022-2023, puisqu'il y avait peu d'occasions, en raison d'une deuxième année consécutive exceptionnellement mauvaise en cônes. Un examen des stocks de semences entreposées révèle un volume suffisant de semences pour répondre à nos besoins en matériel sur pied à court terme.

Marquage d'arbres

Pour mettre en place des systèmes d'aménagement forestier dans le parc Algonquin, il faut d'abord : désigner les arbres qui doivent être abattus et ceux qui doivent être conservés, la protection et l'amélioration d'autres valeurs des ressources. Ceci est complété par des marqueurs d'arbres formés et certifiés qui suivent les prescriptions préparées par des forestiers professionnels inscrits. Le marquage des arbres est directement lié aux niveaux de récolte annuels et, compte tenu de la réduction de la capacité des entrepreneurs et de la main-d'œuvre au cours de l'année 2022-2023, les besoins étaient les suivants : plus faible que prévu. Le marquage des arbres a été effectué sur 6 117 hectares en 2022-2023 représentant 85 % des niveaux prévus par l'entreprise puis était suffisante pour couvrir la superficie réelle récoltée et avoir une longueur d'avance sur le marquage pour la prochaine année d'exploitation.

Entretien et amélioration des peuplements

Des travaux d'entretien et de nettoyage manuels ont été effectués sur 516 hectares afin de libérer les pins blancs et les pins rouges de la végétation concurrente. De plus, 645 hectares de travaux d'amélioration du sous-bois équienné ont été achevés afin d'améliorer les conditions d'éclairage pour l'établissement de la régénération. Cela représente 211 % de la superficie d'entretien annuelle prévue.

L'amélioration des peuplements a été achevée sur 1 065 hectares afin de favoriser la croissance des arbres résiduels et la régénération naturelle dans les zones gérées dans le cadre du système de sélection. Cela représente 25 % des niveaux prévus par l'entreprise. L'amélioration des peuplements peut être effectuée en même temps que les opérations de récolte, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un financement du compte de renouvellement, par exemple lorsque les marchés du bois de chauffage et du bois à pâte sont vigoureux. Seules les améliorations financées des peuplements sont budgétisées et font l'objet d'un rapport.

L'Agence est satisfaite de son rendement opérationnel et de sa gestion forestière par rapport aux niveaux de récolte de 2022-2023 si l'on tient compte des diverses complications survenues au cours des trois dernières années, ce qui a ultimement entraîné un déclin dans le nombre d'entrepreneurs et une réduction des niveaux de récolte. L'élaboration et la révision des cibles, afin d'assurer la réalisation des cibles du PGF, sont effectuées chaque année dans le cadre des processus de planification des activités, de planification du travail et de budgétisation.

RÉSULTATS FINANCIERS

Performance financière de l'AFPA – Budget 2022-2023 par rapport à la réalité

	Budget 2022-2023 Fonds général (000 \$)	Fonds de renouvellement budgétaire 2022-2023 (000 \$)	Total du budget 2022-2023 (000 \$)	Fonds général réel 2022-2023 (000 \$)	Fonds de renouvellement réel 2022-2023 (000 \$)	2022-2023 Total réel (000 \$)
Revenu	23 323	2572	25 895	18 837	1 620	20 457
Dépense	21 345	2510	23 855	17 523	1 908	19 431
Excédent des revenus sur les charges avant les éléments ci-dessous	1 978	62	2 040	1 314	(288)	1 026
Administratifs et autres	1 913	625	2 538	1 666	311	1 977
Résultat net « Perte »	65	(563)	(498)	(352)	(599)	(951)

La récolte et l'état des résultats

Le commentaire qui suit fait référence à l'information financière contenue dans les états financiers vérifiés de l'Agence, résumée dans le tableau ci-dessus, afin de la comparer aux objectifs financiers budgétés. L'objectif de cette année était de générer suffisamment de revenus pour gérer une perte de 498 000 \$ tout en dépensant les revenus non distribués dans le compte de renouvellement forestier.

Une discussion avec les bénéficiaires de l'approvisionnement en bois a permis de déterminer qu'il n'était pas approprié d'augmenter les droits de coupe pour le renouvellement des forêts en période économique difficile et tant que les recettes du compte étaient disponibles pour aider.

Le budget annuel 2022-2023 est basé sur les valeurs des marges, des espèces et des mélanges de produits de l'année précédente. Les aléas des marchés et les conditions météorologiques d'une année à l'autre pèsent sur les attentes de résultats réalisables au 31 mars. L'Agence gère les profits et les pertes d'une année à l'autre tout en atteignant l'objectif d'autosuffisance financière à long terme. La perte de 951 516 \$ de cette année se combine aux gains/pertes de l'année précédente, ce qui donne un solde négatif de 1 115 708 \$ au cours des cinq dernières années (rapports annuels de l'AFPA 2018-2019 à 2021-2022). Le retour à la rentabilité est envisagé dès l'année 3 (2024-2025) du Plan d'affaires 2022-2025.

Les revenus du Fonds général pour l'exercice se sont élevés à 18 837 313 \$, ce qui représente une baisse de 2 899 894 \$ (21 737 207 \$ - 18 837 313 \$) ou 13,3 % par rapport à 2021-2022 et plus de 4,48 millions de dollars de moins que prévu.

Le ralentissement de la demande, la diminution des débouchés pour les produits forestiers de faible qualité et la réduction de l'offre de capacité des entrepreneurs ont entraîné une réduction de 4,8 % du volume produit en 2021-2022, ce qui a réduit les revenus des ventes de produits. De plus, la diminution des taux de droits de coupe de la valeur résiduelle au cours de la saison 2022-2023 a contribué à une réduction des revenus totaux tirés des droits de coupe. Les revenus tirés des ventes de bois sur pied ont continué d'augmenter cette année, avec des ventes de 1 017 672 \$, soit une augmentation de 570 075 \$ par rapport à 2021-2022. Les ventes de bois sur pied continuent de représenter une part de plus en plus importante des revenus totaux, soit 5,4 % en 2022-23, comparativement à 1,9 % en 2021-2022. Il en résulte une diminution des revenus totaux, car le bois sur pied est vendu à un prix net inférieur à celui du bois coupé par les entrepreneurs traditionnels.

Les « autres revenus » de 2 078 752 \$, comparativement à 2 228 807 \$ en 2021-2022, sont détaillés à la note 8 des états financiers audités. La réduction des intérêts facturés aux usines clientes est compensée par l'augmentation des taux d'intérêt sur les liquidités à la banque et les placements. La majeure partie de la réduction peut être attribuée à une diminution des revenus des contrats à terme sur les forêts au cours de 2021-2022.

Les dépenses totales pour 2022-2023 ont diminué de 2 400 629 \$ par rapport à 2021-2022, ce qui représente une baisse de 12,1 %. Cette diminution est attribuable à la réduction des volumes de récolte. Cependant, les coûts directs de la main-d'œuvre et de la production sous contrat ont augmenté par unité. La diminution de l'offre de main-d'œuvre qualifiée, l'augmentation des coûts du carburant et la hausse de l'inflation ont exercé une pression à la hausse sur les coûts des intrants. De plus, les droits de coupe sur la valeur résiduelle ont diminué en 2021-2022, ce qui a entraîné une diminution de 1 124 189 \$ des droits de coupe de la Couronne. Les dépenses consacrées à l'entretien des routes publiques d'accès ont légèrement augmenté en raison des fluctuations des fonds disponibles. L'excédent des revenus sur les dépenses avant les frais administratifs et autres en 2022-2023 s'est élevé à 1 314 205 \$, soit une réduction de 391 887 \$ par rapport à 2021-2022.

Les frais d'administration pour l'exercice se sont élevés à 1 666 333 \$, ce qui représente une baisse de 196 894 \$ ou 10,6 % par rapport à 2021-2022. Cette diminution est principalement attribuable au départ à la retraite de certains employés de longue date et à la réduction du coût des nouveaux employés au bas de l'échelle des grilles salariales approuvées. Le retour aux activités en personne après la pandémie a entraîné une augmentation de certains coûts administratifs au cours de 2021-2022.

Fu Fonds de renouvellement forestier

La méthode de comptabilisation des droits de coupe de la Couronne reflète les exigences de la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne. La partie de la matrice des droits de coupe de la Couronne portant sur le renouvellement des forêts est conservée par l'Agence, en fiducie pour le compte de la Couronne, et doit être utilisée pour financer les travaux de renouvellement forestier admissibles selon le principe du recouvrement des coûts. Les revenus provenant du renouvellement forestier de 1 362 134 \$ (1 566 771 \$ en 2021-2022) provenant des droits de coupe représentent les montants facturés par le Ministère aux clients au cours de l'année et exclusivement à des fins de renouvellement forestier. La baisse des volumes de ventes d'environ 13,3 % s'est traduite par une réduction correspondante du chiffre d'affaires des renouvellements (-13,1 %). Aucun changement n'a été apporté aux taux de renouvellement des unités d'espèces au cours de l'année.

Les dépenses de renouvellement forestier engagées au cours de l'année se sont élevées à 1 908 478 \$ comparativement à 1 660 049 \$ en 2021-2022. Contrairement aux revenus tirés du renouvellement des forêts, les dépenses liées au renouvellement des forêts (sylviculture) ne sont pas liées aux niveaux de

récolte de l'exercice en cours. Ils sont plutôt le reflet du coût nécessaire pour renouveler la forêt des saisons précédentes. L'augmentation des coûts administratifs du fonds de renouvellement est le reflet de l'augmentation du temps consacré par le personnel aux programmes de renouvellement.

Les revenus totaux du fonds de renouvellement, qui s'élevaient à 1 620 207 \$, n'étaient pas suffisants pour couvrir les coûts des opérations de renouvellement et de l'Agence au cours de cette période, mais la perte qui en a résulté était intentionnelle afin d'utiliser les fonds affectés disponibles et d'éviter les hausses de tarifs. Une perte de 599 388 \$ a été subie et a servi à niveler le Fonds de renouvellement forestier.

Situation financière - Bilan

Le rapport de divulgation des états financiers reflète les exigences en matière d'information touchant les organismes gouvernementaux sans but lucratif, comme l'Agence, recommandées par les Normes sur la comptabilité canadienne dans le secteur public, y compris les Normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif. Les montants qui étaient autrefois désignés, dans un seul élément d'information, comme « revenus non répartis » ont été présentés en tant que trois composantes distinctes de l'« actif net ». Cette information clarifie la nature restreinte ou non affectée de notre actif net.

Au 31 mars 2023, la trésorerie s'élevait à 4 988 635 \$, en baisse de 1 300 460 \$ par rapport à 2021-2022. La réduction des niveaux de trésorerie est principalement attribuable à la perte d'exploitation en 2022-23 et à la réduction des charges à payer au cours de l'exercice 2021-2022. Au 31 mars 2023, les comptes débiteurs s'élevaient à 5 257 996 \$, en baisse de 507 963 \$ par rapport à 2021-2022. Ce changement résulte d'une combinaison d'amélioration des habitudes de paiement des clients et d'une réduction des volumes de ventes à la fin de l'exercice.

Les dettes et les charges à payer au 31 mars montrent une diminution de 569 209 \$ par rapport à 2021-2022. Les montants de 2021-2022 ont été exagérés en raison d'un entrepreneur qui a livré tout son inventaire juste avant la fin de l'année, et ces sommes étaient dues et incluses dans les comptes créditeurs. De plus, la baisse des droits de coupe et des niveaux de récolte a entraîné une diminution de la quantité due à la province le 31 mars.

Les fonds reçus pour l'entretien des routes d'accès public avant les dépenses prévues sont présentés à titre de « contributions différées ». Les fonds n'étant pas disponibles en 2021-2022, les cotisations reportées indiquent une augmentation de 71 314 \$ en 2022-2023.

Le solde du Fonds de renouvellement forestier de 3 015 594 \$ (3 614 982 \$ en 2021) demeure bien supérieur au solde minimum requis de 1 500 000 \$.

États financiers audités

Le vérificateur général de l'Ontario est le vérificateur attitré de l'Agence. Le rapport de l'auditeur et les états financiers qui l'accompagnent pour l'exercice 2022-2023 peuvent être consultés à l'adresse [Rapports annuels | Agence de foresterie du parc Algonquin](#)

ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le présent rapport annuel est le troisième rapport résumant l'atteinte des objectifs stratégiques du Plan stratégique 2020-2030 de l'Agence et donne suite à l'engagement de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des cinq mesures clés du Plan stratégique.

Excellence opérationnelle

- **Résultats de l'aménagement forestier** – atteindre les objectifs du PGF et du plan d'affaires avec justification.
 - o Nous n'avons atteint que 67 % du niveau de récolte prévu par l'entreprise, soit 500 000 m³. La capacité de production et l'absence de marchés du bois à pâte sont les principaux facteurs limitatifs. La recherche d'ajouts de capacité de récolte et la création d'occasions de croissance sont en cours.
 - o Un programme de renouvellement forestier plus important que l'an dernier a été réalisé. Des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'entrepreneurs sylvicoles, particulièrement la préparation mécanique du site et capacité d'entretien de la scie à brosse. Le programme de plantation d'arbres pour rattraper les zones de pins blancs et de pins rouges, déjà récoltées, ainsi qu'une zone endommagée par une tornade avec moins de dépenses pour les programmes d'amélioration des peuplements (bois dur).
- **Résultats financiers positifs** – démontrer l'autonomie financière de l'Agence.
 - o Il a intentionnellement puisé dans l'excédent du Compte de renouvellement forestier et n'a pas recommandé l'augmentation des taux de renouvellement.
 - o Nous avons atteint 89 % de l'objectif opérationnel de 390 000 m³, mais avec un résultat net négatif intentionnel et encore gérable, compte tenu de la situation financière globale de l'Administration.
 - o Amélioration des comptes de la clientèle.
- **Système de gestion environnementale et durable des forêts** – performance y compris les résultats des audits.
 - o La procédure du système de gestion pour l'audit interne a été réécrite pour améliorer la prestation de services sur le terrain et la préparation à la surveillance plus formelle et aux vérifications d'enregistrement.
 - o La première vérification de l'enregistrement de la norme SFI SFM réalisée par un registraire KPMG a trouvé deux (2) constatations de non-conformité mineure, deux (2) possibilités d'amélioration et quatre (4) bonnes pratiques identifiées. Les non-conformités mineures nécessitaient un plan d'action pour remédier à ces constatations.
 - o À la fin de l'année, il n'y avait aucun problème de conformité forestière non résolu. Les problèmes opérationnels et les mesures correctives étaient moins nombreux. Une amélioration continue se poursuit.
 - o Le SGSSE de l'Agence (SGFED) a été maintenu et utilisé pour soutenir la certification GFD à la norme d'aménagement forestier de la *Sustainable Forestry Initiative* (SFI).

Faire progresser les pratiques novatrices

- **Économies ou gains grâce à l'investissement** – recherche et innovation.
 - o Chargement de nouvelles informations d'attribut LiDAR sur les serveurs AFPA pour prendre en charge la planification opérationnelle et l'aménagement du traitement.
 - o L'utilisation continue de solutions d'accès à distance sécurisés et de solutions infonuagiques qui soutiennent les personnes travaillant à domicile et sur le terrain, à distance. Réunions tenues en virtuel. Économies sur les frais de déplacement et d'hébergement.
 - o Utilisation de traceurs GPS pour les niveleuses. Gain de productivité réalisé.
 - o L'outil de cartographie et de navigation Avenza est utilisé sur téléphone portable – le personnel de l'AFPA et entrepreneurs.
 - o Étudier l'utilisation de drones pour l'imagerie à distance et la planification opérationnelle et la reconnaissance.

- o Migration vers des serveurs virtualisés sur site, ce qui réduit le matériel et la maintenance tout en améliorant la fiabilité.
 - o Tirer parti de logiciels et de systèmes d'exploitation *open source* qui réduisent les coûts de licence.
 - o Faire mûrir le programme de cybersécurité de l'organisation afin d'atténuer les cyber risques.
- **Développer des partenariats pour soutenir la recherche et l'innovation.**
 - o Collaboration avec le MRNF, et les compagnies de permis de forêt durable des régions avoisinantes du Sud, Remsoft et d'autres pour étudier des outils de modélisation spatiale efficaces.
 - o Contribution au projet de révision du PGFM et au Groupe consultatif sur le PGF, Groupe consultatif sur l'information des forêts et les données, le Groupe consultatif sur le manuel de mise à l'échelle et le Comité consultatif provincial sur l'inventaire forestier.
 - o Soutien à divers projets de recherche par l'adhésion au Comité de mise en œuvre de la SFI du Canada.
 - **Lancement de projets de recherche et d'innovation.**
 - o Soutien aux projets KTTD (projets de développement et de transfert de technologies) pour accélérer la mise en œuvre d'un parc Algonquin IRF amélioré par le LiDAR et construire des modèles de structure forestière à partir de sources terrestres et des données LiDAR .
 - o Projet de sélection d'un seul arbre dans le ravin Parkside a été relancé avec le soutien de l'AFPA et la participation aux activités sur le terrain. Il s'agit d'une étude commencée dans les années 1960 pour mesurer la croissance des peuplements et la récupération du bois d'œuvre après une récolte de sélection d'un seul arbre dans des feuillus tolérants.
 - o Utilisation d'UAV pour la reconnaissance aérienne à basse altitude.
 - o Des opérations manuelles d'entretien pour favoriser la régénération d'autres espèces dans les écorces des hêtres dans les zones infestées de maladies ont été mise en place grâce au soutien financier du Fonds de réserve forestier et l'appui de l'Institut de recherche forestière de l'Ontario.
 - o Participation et soutien à la recherche sur la sylviculture adaptative pour le changement climatique à la forêt expérimentale de Petawawa.

Développer et soutenir nos employés

- **Engagement des travailleurs.**
 - o Les procédures des réunions mensuelles du personnel ont été communiquées à l'ensemble du personnel.
 - o Des primes incitatives en matière d'environnement et de sécurité pour les entrepreneurs ont été mis en œuvre au cours de l'année. Les résultats de 2022-2023 ont été communiqués aux entrepreneurs et au personnel d'exploitation qui ont assisté à la réunion des entrepreneurs en mai 2023.
 - o Une journée de bien-être pour l'ensemble du personnel a eu lieu en octobre 2022 afin de fournir des mises à jour sur le programme, des messages de formation et de bien-être, ainsi que des activités de renforcement de l'esprit d'équipe en plein air.
 - o Le Comité de santé et de sécurité des bénévoles a été actif cette année ; recruter de nouveaux membres, aider la direction à effectuer des mises à jour dans les politiques, l'examen des incidents et la mise en œuvre du Programme de sécurité routière.
- **Attraction et rétention des travailleurs.**
 - o Les postes de personnel contractuel ont été maintenus, les affectations intérimaires ont été couronnées de succès, et certaines embauches à l'interne ont résulté d'initiatives de recrutement annoncées.

- o Soutien du personnel travaillant à domicile et transition vers des environnements de bureau.
- o Planification active de la relève et gestion en cours. Plusieurs stratégies de développement du leadership ont été mises en place.

- **Sécurité d'emploi et rémunération concurrentielle.**

- o L'administration des salaires était à jour jusqu'en 2022. Un projet a été lancé pour évaluer les effets de l'inflation, des mesures de contrainte salariale et des négociations avec les agents négociateurs des employés. Une analyse de rentabilisation salariale concurrentielle est en cours d'élaboration et devrait être soumise au gouvernement à l'été 2023.
- o Les postes contractuels et saisonniers à long terme ont été maintenus pour le développement de carrière, la fluctuation de la charge de travail et la protection de la structure organisationnelle de base.

- **Participation à la formation et à la reconnaissance.**

- o La formation à la certification en marquage d'arbres est de retour après l'interruption causée par la pandémie— plusieurs AFPA ont suivi des cours de niveau 2 et des cours de recyclage.
- o Nouveau programme de conduite sécuritaire de l'AFPA mis en place auprès du personnel et inscrit dans la politique de l'AFPA.
- o Réalisation d'une enquête sur l'engagement du personnel et mise en place d'un programme de Journée du bien-être.
- o Matrice et dossiers électroniques de formation SGFED examinés, mis à jour et révisés du système pour en améliorer l'utilité. Des plans visant à étendre le système à d'autres aspects de la formation du personnel de l'AFPA ont été lancés.
- o Une formation professionnelle qualifiée en exploitation forestière a été offerte aux superviseurs de l'AFPA et des entrepreneurs, comme l'exige la certification SFI.
- o Publication d'une nouvelle brochure sur la politique de GFD aux fins de distribution.

Partenariat avec les Autochtones

- **Engagement des communautés autochtones.**

- o La participation du CTA, du PGF et de l'équipe de planification du PGF a été menée et/ou est en cours.
- o Préparation et communication de la carte d'activité de chasse et d'exploitation forestière. Explication fournie aux moniteurs de chasse algonquins.

- **Les Autochtones qui suivent une formation animée par l'AFPA.**

- o Un représentant de l'AFPA a assisté à la session 2021 du Hunt Monitor pour examiner les activités forestières de l'AFPA et la signalisation de la chasse. Sept moniteurs et cinq représentants de l'ENA étaient présents.
- o Le projet de lutte contre la maladie de l'écorce du hêtre et l'utilisation d'herbicides ont été présentés comme des informations et des possibilités de travail.

- **Le personnel et les membres du conseil d'administration reçoivent une formation de sensibilisation à la culture autochtone.**

- o La sensibilisation culturelle est reconnue comme faisant partie de l'interaction continue entre l'AFPA et les communautés autochtones.
- o Les options de formation formelle ont été communiquées au personnel et au conseil d'administration de l'AFPA.

- o Une présentation a été suivie par le conseil d'administration de l'AFPA. Liens SFI fournis avec une formation de sensibilisation culturelle.
- **Projets impliquant les communautés autochtones dans le secteur forestier local.**
 - o Soutien au démarrage de deux entrepreneurs autochtones soumissionnés. Les deux indiquent qu'ils reviendront pour une autre saison.
 - o Poursuite du développement d'un nouvel entrepreneur forestier pour l'AFPA en 2018.
 - o La collecte d'écorce de bouleau, facilitée par les marqueurs d'arbres de l'AFPA, a donné lieu à des avantages sociaux et des possibilités de formation.

Soutenir l'industrie locale

- **Embauche d'entreprises utilisant du bois, d'exploitants forestiers, d'entrepreneurs en sylviculture et d'autres entrepreneurs.**
 - o La demande des scieries de l'Ontario et la sous-production ont limité l'utilisation de l'ensemble des scieries utilisant du bois mises en place au cours des trois dernières années.
 - o Pas d'augmentation nette du nombre d'entrepreneurs forestiers par rapport à l'année dernière, les exploitations forestières sur pied de tiers ont augmenté leurs activités.
 - o De nouvelles entrées et des possibilités d'expansion sont à l'étude.
- **Utilisation annuelle du niveau de récolte annuel durable prescrit (710 622 m3)**
 - o L'objectif est d'améliorer l'amélioration d'une année à l'autre.
 - o 347 407 m3, c'est moins que les 364 852 m3 de l'an dernier. Les problèmes de chaîne d'approvisionnement et de main-d'œuvre causés par la pandémie, les marchés du bois à pâte et la capacité de production globale de l'AFPA ont été des facteurs limitant l'amélioration.
- **De nouveaux emplois dans les scieries et les exploitations forestières à la suite de leurs relations avec l'AFPA.**
 - o Les pénuries de main-d'œuvre signalées par les clients sont toujours présentes, mais surtout dans les secteurs du transport et des opérateurs d'équipement. Les clients s'attendent à une légère récession jusqu'en 2024 et ne prévoient pas d'augmenter leurs activités d'ici là.
 - o Une enquête sur l'emploi a été réalisée en février 2021. Selon l'enquête, 285 personnes travaillent dans les activités d'Algonquin Wood et plus de 4 000 personnes travaillent dans les scieries qui reçoivent du bois de la forêt du parc Algonquin et des pépinières qui fournissent des semis pour le renouvellement.
 - o Cela représente une perte d'environ 15 emplois dans les bois, probablement en raison de la mécanisation. Nous continuons d'observer cette tendance alors que les travailleurs qualifiés du bois prennent leur retraite et sont remplacés par de la machinerie. Le traitement de la coupe à longueur et l'expédition mécanique en est un bon exemple.

NOMINATIONS PUBLIQUES – CONSEIL D’ADMINISTRATION

	Date de la première nomination	Expiration de la période en cours
PRÉSIDENT : Gordon Clark Coldwater, ON	30 juin 2016	30 mars 2026
VICE PRÉSIDENTE : Sarah Bros North Bay, ON	1 février 2013	31 mai 2025
Robert Craftchick Whitney, ON	17 février 2022	16 février 2025
Leo Hall Renfrew, ON	10 mars 2022	9 mars 2025
Robert Howe Barry’s Bay, ON	25 octobre 2019	2 novembre 2025
Damion Ketchum Toronto, ON	4 août 2016	2 novembre 2025
Charles Lauer Peterborough, ON	5 janvier 2015	4 février 2024

La rémunération totale versée aux administrateurs pour l’exercice en cours est de 41 891\$

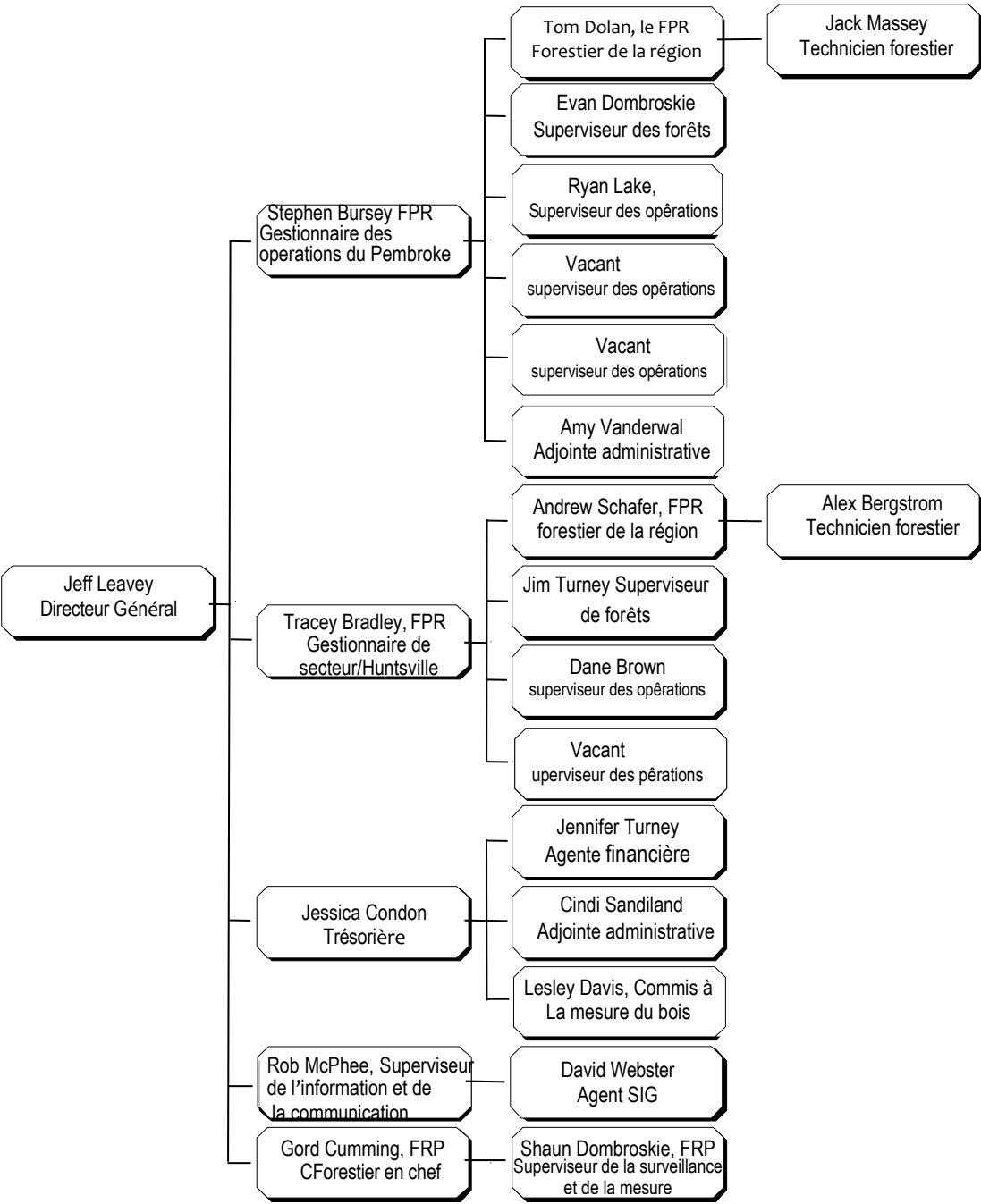
OFFICIERS :	Jeffrey W. Leavey Directeur Général	Jessica Condon Secrétaire-trésorière
--------------------	---	--

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2022-2023 :

1 et 2 avril 2022 Mattawa, ON	5 et 6 mai 2022 Madawaska, ON	1 et 2 septembre 2022 Parc Algonquin, ON
27 et 28 octobre 2022 Golden Lake, ON	1 et 2 décembre 2022 Port Sydney, ON	3 et 4 février 2023 Hunstville, ON
21 février 2023 Vidéo-conférence	31 mars 2023 Vidéo-conférence	

ORGANIGRAMME

(Temps plein, personnel régulier au 31 mars 2023)



Agence de foresterie du parc Algonquin

8 rue Crescent, Unité B3-1
Huntsville, ON P1H 0B3
Tél.: 705-789-9647 téléc.: 705-789-3353
Huntsville.office@algonquinforestry.on.ca

84 rue Isabella, n° 7
Pembroke, ON K8A 5S5
Tél.: 613-735-0173 téléc.: 613-735-4192
pembroke.office@algonquinforestry.on.ca

Cette publication est disponible en anglais sur demande.
The English version of this annual report is available upon request.